

LE FUTUR,
C'EST NOUS !



JE RENDS À LA TERRE
CE QU'ELLE ME DONNE

JE TRIE MES BIODÉCHETS !

VOS MODES DE COLLECTES ÉVOLUENT !

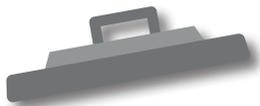
Rencontrez nos Éco-Ambassadeurs

GOÛTER-COMPOST

MERCREDI 15 MARS DE 13H30 À 16H

Place Emile Ségui / Chemin de la Tune de Poutès





Pourquoi trier ses biodéchets ?

27 %
biodéchets

35 %
d'emballages et papiers

5% recyclables spécifiques

33%
ordures ménagères

Nos bacs d'ordures ménagères sont remplis au 2/3 d'intrus qui pourraient être valorisés !

Les biodéchets sont principalement **des déchets de cuisine et des petits déchets verts**. C'est un levier majeur pour réduire notre quantité de déchets et le gaspillage des ressources.

Tri des biodéchets - Au composteur :

JE PEUX METTRE

Épluchures,
coquilles d'œufs



Marc de café,
sachets de thé



Fruits et légumes
avariés



Restes de repas,
pain émietté



Fleurs fanées,
plantes d'intérieurs



Essuie-tout, papiers



LES INTERDITS

Coquilles de
fruits de mer



Gros volume de
viandes, poissons



Tous les liquides :
sauces, soupes



Sacs plastiques



Litières, déjections,
cendres



Déchets verts
importants et branches



Comment déposer ses biodéchets dans un composteur partagé ?



7J/7

24H/24



Votre site de composteur partagé est constitué de 3 modules :

- 1 pour les apports
- 1 pour le broyat
- 1 de maturation

Vous déposez vos biodéchets uniquement dans le premier bac d'apport et vous les recouvrez avec du broyat, la matière sèche du bac du milieu. Le mélange va se dégrader sous l'action de bactéries et champignons naturellement présents. **Vous ne devez rien déposer dans le bac en maturation.** Le compostage est en cours. La récupération du compost mûré se fait chaque 3 mois environ.

Pourquoi composter en collectif ?

- 1 Pour fabriquer votre propre compost entièrement gratuit et 100 % naturel, qui fertilisera vos sols, jardins et plantes d'intérieur.
- 2 Pour réduire le volume de vos déchets.
- 3 Pour redonner à la nature ce qu'elle a créé (la matière organique).
- 4 Pour créer du lien social et de la convivialité dans votre village.
- 5 Pour s'inscrire dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire de 2020 (AGEC).

ASTUCE



Les déchets déposés en petits morceaux se décomposeront plus rapidement.



SICTOM Pézenas-Agde

Adresse postale :
BP 112 34120 Pézenas
Siège social :
27 Avenue de Pézenas
34120 Nézigian-l'Évêque



Tél. : 04 67 98 45 83
contact@sictom-pezenas-agde.fr
www.sictom-pezenas-agde.fr

